

[rapport financier]

Expériences
2020

CO
vea Finance



Rapport de gestion de la Présidente
au comité de surveillance
et à destination de l'associé unique
4

Rapport 2020 relatif à la politique
de rémunération de Covéa Finance
16

Compte rendu relatif aux frais
d'intermédiation
18

Compte rendu annuel de la mise
en œuvre de la politique d'engagement
actionnarial
19

Rapport de contrôle interne
sur le dispositif de lutte contre
le blanchiment et le financement
du terrorisme
22

Bilan au 31 décembre 2020
26

Compte de résultat en liste 2020
28

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
30

Décision de l'associé unique
32

Annexes aux comptes annuels
33

Résultats de la société au cours
des 5 derniers exercices
39

Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique

(Code de commerce – L.232-1 et suivants)

Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumetts à votre examen les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.

1. Environnement économique de Covéa Finance

L'année 2020 aura été exceptionnelle sur bien des points. La pandémie de la Covid-19 et les mesures de confinement, déployées à divers degrés sur l'ensemble de la planète, ont provoqué l'arrêt quasi-total de pans entiers de l'activité et la pire récession que l'économie mondiale ait connue depuis la Grande Dépression. Face à ce choc inédit, la réponse des autorités publiques a été massive, tant au niveau budgétaire que monétaire.

Alors que l'aggravation des finances publiques est inéluctable, on ne peut une fois de plus constater que les États lourdement endettés qui n'ont pas réduit leurs dépenses courantes en période d'expansion seront davantage fragilisés. Par ailleurs, le renforcement des politiques monétaires ultra-expansionnistes pose la question de leurs effets sur la stabilité financière et les inégalités. Si le déploiement des vaccins, prévu pour la fin du premier semestre 2021, devrait finir par contenir la pandémie, les mois à venir demeurent entachés d'incertitudes alors que la fin d'année est marquée par une nouvelle hausse des contaminations.

Au niveau politique, l'année a également été très riche. Aux États-Unis, le candidat démocrate, Joe Biden, a remporté les élections et remplacera Donald Trump à la Maison Blanche en janvier 2021. En Europe, les négociations du Brexit ont finalement débouché sur un accord. Les dirigeants de l'Union européenne se sont, par ailleurs, accordés sur la mise en place d'un plan de relance de 750 Md€, dont près de la moitié de subventions. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié contre dollar de 9,2 % et termine à 1,227 dollar pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent recule de 21,5 % et termine l'année à 51,8 dollars.

Aux États-Unis, la réaction monétaire et budgétaire a été d'une ampleur inédite. La Réserve fédérale a déployé très rapidement un arsenal de soutien monétaire qui va au-delà des mesures prises en 2008-2009. À une baisse cumulée du principal taux directeur de 150 points de base et une série de dispositifs de financement pour soutenir la liquidité du système financier et des entreprises, le Comité de Politique Monétaire a ajouté un programme d'achats d'actifs illimité en montant et en durée. Sur le plan budgétaire, le Congrès a adopté des stimuli budgétaires pour un montant historique de plus de 2 500 Md\$. Ce plan prévoit notamment des aides directes aux ménages, une extension des indemnités chômage et des prêts, garanties de prêts et autres aides pour les entreprises, États et collectivités. En fin d'année, et après d'âpres négociations, un plan budgétaire de 900 Md\$ prévoyant le prolongement de ces mesures d'exception jusqu'au début de 2021 a été voté. Sur le plan politique, Joe Biden a finalement remporté les élections présidentielles. La majorité démocrate à la Chambre des représentants s'est réduite de cinq sièges (219 contre 203). La majorité au Sénat reste indécise dans l'attente du second tour des élections sénatoriales en Géorgie

en janvier 2021. En cas de victoire des républicains, la capacité du nouveau Président à mettre en place son programme pourrait être limitée. Au niveau économique, l'ampleur du choc enregistré par l'économie américaine en 2020 a été relativement moins importante qu'en zone euro mais demeure historiquement élevée. La capacité du pays à rebondir en 2021 reste toutefois conditionnée à l'évolution de la pandémie et aux développements budgétaires.

En zone euro, les mesures de confinement prises pour faire face à la diffusion de la Covid-19 ont été particulièrement drastiques et ont entraîné un choc économique brutal. Dans ce contexte, les États membres ont largement ouvert les vannes budgétaires et ont déployé des plans de soutiens conséquents, caractérisés par des dispositifs d'activité partielle et de prêts garantis. Les dirigeants des États membres de l'Union européenne se sont également accordés sur la mise en place d'un plan de relance de 750 Md€, dont 390 Md€ de subventions et 360 Md€ de prêts. Ces fonds seront empruntés sur les marchés financiers à l'échelle de l'UE avec un remboursement via les contributions des États membres et la création de nouvelles taxes.

Au niveau monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé un large assouplissement de sa politique monétaire avec, notamment, une hausse de 120 Md€ de son programme d'achat d'actifs sur 2020 et la création d'un nouveau programme d'achat d'urgence de 1 850 Md€, ouvert à un plus large éventail de maturité et plus flexible dans la ventilation géographique des achats.

Au niveau politique enfin, l'Union européenne et le Royaume-Uni sont finalement parvenus, à quelques jours de la date butoir, à conclure un accord concernant leurs relations futures. Cet accord prévoit la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sans droits de douane ni quotas sur l'ensemble des biens. Les barrières « non tarifaires » seront néanmoins nombreuses par rapport à la situation existante. La portée de l'accord semble plus limitée en ce qui concerne les services. La question des services financiers reste en suspens et fera l'objet d'une décision en mars 2021. Les deux parties se sont par ailleurs accordées sur un principe de non-régression dans de nombreux domaines, notamment ceux du droit du travail et des aides d'États. L'accord sera ratifié par l'Union européenne au début de 2021.

En Chine, la pandémie, qui a pourtant débuté au cœur du pays, a été rapidement contenue. Dans ce contexte, le pays devrait, selon les prévisions des instituts internationaux, être la seule grande économie à maintenir une croissance positive en 2020. Le soutien budgétaire et monétaire a par ailleurs été beaucoup moins important qu'au sein du reste du monde. À rebours des pays développés, la reprise chinoise s'est d'abord appuyée sur son secteur industriel et sur ses exportations tandis que la consommation a fait preuve de moins de dynamisme.

Au Japon, la politique monétaire, déjà extrêmement expansionniste, n'a été que peu ajustée. En revanche, la réponse budgétaire a été particulièrement conséquente, parmi les plus importantes à l'échelle mondiale. Au niveau de l'activité, la reprise apparaît poussive et reste, comme ailleurs dans le monde, tributaire des développements sanitaires.

Évolution et niveau des principaux indices et indicateurs de marchés

Indicateurs de marchés (1/2)		31/12/2019	31/12/2020	Variation depuis le 31/12/2019 (% ou pbs)*	
Marchés obligataires	Taux directeurs (%)	Fed	1,75	0,25	- 1,50
		BCE	0,00	0,00	0,00
		BOE	0,75	0,1	- 0,65
		BOJ	0,1	0,1	0,00
		Banque de Corée	1,25	0,5	- 0,75
		Brésil	4,5	2	- 2,50
		Russie	6,25	4,25	- 2,00
		Inde	5,15	4	- 1,15
		Chine	4,35	4,35	0,00
		Taux souverains 10 ans (%)	États-Unis	1,92	0,91
	France OAT		0,12	- 0,34	- 0,46
	Allemagne		- 0,19	- 0,57	- 0,38
	Italie		1,41	0,54	- 0,87
	Royaume-Uni		0,82	0,2	- 0,63
	Japon		- 0,01	0,02	0,03
	Corée du Sud		1,67	1,72	0,05
	Brésil		3,73	3,22	- 0,51
	Russie	6,28	6,01	- 0,27	
	Indice crédit	Indice iBoxx EUR Corporate	237,7	244,2	2,73
	Marchés des changes	Contre euro (1 € = ... devises)	Dollar	1,12	1,22
Sterling			0,85	0,89	5,65
Yen			121,8	126,2	3,6
Contre dollar (1 \$ = ... devises)		Won	1156	1097	- 5,2
		Real brésilien	4	5,2	29
		Rouble	62	74	19,4
		Roupie indienne	71,4	73,1	2,4
		Yuan	7	6,5	- 6,3

Indicateurs de marchés (2/2)		31/12/2019	31/12/2020	Variation depuis le 31/12/2019 (% ou pbs)*	
Marchés actions	Devises locales	États-Unis - S&P	3 231	3 756	16,3
		Japon - Nikkei 300	350	379	8,4
		France - CAC 40	5 978	5 551	- 7,1
		Allemagne - DAX	5 910	5 935	0,4
		Zone euro - MSCI EMU	132	128	- 2,7
		Royaume-Uni - FTSE 100	7 542	6 461	- 14,3
		Corée du Sud - KOSPI	2 198	2 873	30,8
		Brésil - Bovespa	115 645	119 017	2,9
		Russie - MICEX	3 046	3 289	8,0
		Inde - SENSEX	41 254	47 751	15,8
		Chine - Shanghai	3 050	3 473	13,9
		Hong Kong - Hang Seng	28 190	27 231	- 3,4
		MSCI - BRIC	1 129	1 296	14,9
	Euro	S&P (€)			6,7
		Nikkei 300 (€)			4,6
FTSE 100 (€)				- 18,9	
Matières premières	Agricoles	Mais (centimes de dollar par boisseau)	388	484	24,8
		Indice CRB**	402	444	10,5
	Énergétiques	Pétrole (Brent, \$ par baril)	66	51,8	- 21,5
	Métaux	Prix de l'once d'or	1 523	1 895	24,4
		Prix de la tonne de cuivre	6 174	7 766	25,8

* Variations en points de base (pbs) pour les taux souverains et les taux directeurs.

** CRB : Indice des prix de 22 matières premières industrielles (59,1 %) et alimentaires (40,9 %). Cet indice n'inclut pas les prix de l'énergie.

Sources : Covéa Finance, Bloomberg.

2. Situation et activité de la société

2.1 L'évolution de la situation de la société

En 2020, les événements sanitaires ont désorganisé l'ensemble des acteurs de la vie économique et financière dont nous faisons partie. La nouvelle configuration du monde de demain nous aura donc imposé de revoir nos priorités stratégiques à la lumière des changements profonds que l'on peut anticiper et des derniers plans de développement de notre Groupe.

Dans un premier temps, l'ensemble des équipes a été confronté au défi d'assurer la continuité des activités dans des conditions inédites tout en concentrant nos efforts sur la bonne réalisation des attentes de nos clients et la parfaite exécution de nos métiers dans un environnement dégradé et incertain.

Pour ce faire, Covéa Finance a continué à investir dans ses moyens humains en se dotant de nouvelles compétences.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de Covéa Finance est de 176 collaborateurs, ce qui représente une hausse de plus de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Covéa Finance a aussi profité de ce temps pour faire aboutir des projets structurants pour l'entreprise :

- tout d'abord, la réécriture de notre processus d'investissement et de construction de portefeuille, mettant la Recherche au cœur de l'organisation de la gestion et pérennisant l'analyse de l'ensemble des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans notre appréciation des investissements potentiels ;
- la finalisation d'un reporting standard, vecteur exclusif de partage entre les parties prenantes de la gestion et les fonctions supports et de contrôle ;
- l'enrichissement des outils de pilotage de la société à travers la création de nouveaux instruments de suivi de comptabilité, la modernisation du contrôle des risques et de l'usage des données ;
- la poursuite des projets de modernisation des outils de gestion des ressources humaines (gestion des temps, traitement de la paie, plateforme de formation digitale, etc.) ;
- la poursuite du projet de dématérialisation des contenus de l'entreprise ;
- la modernisation et la sécurisation des moyens informatiques.

En fin d'année, la gouvernance de Covéa Finance a évolué avec la modification de la composition du comité de surveillance et la nomination d'un nouveau Président.

Au cours du 4^e trimestre 2020, un deuxième Fonds Professionnel de Capital Investissement a été créé, Covéa Accompagnement II*.

Des réflexions se sont poursuivies sur le positionnement de la gamme OPC, notamment sur les critères extra-financiers, dans une perspective d'obtention de nouveaux labels.

2.2 Les actifs gérés

Au 31 décembre 2020, le montant des actifs gérés s'élève à 100,2 Md€ et se décompose de la manière suivante :

- 21 mandats de gestion pour le compte des sociétés du groupe Covéa, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 86,2 Md€ ;
- 49 OPC dont 2 FPCI pour un total de 14 Md€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

Encours gérés (en milliards d'euros)	31/12/2019		31/12/2020		Variations
Mandats	86,9	86,2	- 0,8 %		
OPC	14,7	14,0	- 4,8 %		
Total	101,6	100,2	- 1,4 %		

2.3 L'activité de la société

En 2020, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont progressé de +2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 17,7 Md€ ce qui représente une hausse de +4,7 % en comparaison de l'exercice précédent.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 82,5 Md€ en fin d'année, ce qui représente une variation de -2,6 % par rapport à 2019.

Les charges d'exploitation ont progressé de 4 % durant l'exercice.

Cet accroissement des charges est essentiellement dû :

- à la hausse des charges salariales consécutive à la croissance des effectifs ;
- à la progression des frais d'activité, notamment des rétrocessions ;
- à l'évolution des frais informatiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2020 est en baisse de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Il est passé de 32 950 k€ en 2019 à 32 240 k€ en 2020, mais il reste néanmoins supérieur aux objectifs budgétaires initiaux.

Le résultat net comptable, après mise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 21 936 k€, en hausse de 8,1 %.

3. Les résultats de cette activité

3.1 Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 113 431 k€ contre 110 996 k€ en 2019, ce qui représente une augmentation de +2,2 %.

Les produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(en k€)	2019	2020	Variation
Commissions de gestion sur Mandat	10 276	9 919	- 3,5 %
Commissions de gestion sur OPC	97 278	99 349	+ 2,1 %
Produits accessoires	3 443	4 163	+ 20,9 %

Cet accroissement des produits provient des commissions de gestion perçues sur les OPC Actions à la suite de l'évolution positive des encours moyens gérés entre les deux périodes de facturation.

L'accroissement des produits accessoires résulte d'une reprise de provision significative constatée sur l'exercice 2019.

3.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont de 21 694 k€, ce qui représente une hausse de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est due, notamment, à l'évolution de l'effectif moyen de l'entreprise sur l'exercice, et à la hausse des intéressements Groupe et société au titre de l'exercice 2020.

3.3 Les charges générales d'exploitation

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, s'élèvent à 53 382 k€ à fin 2020, ils sont en légère hausse (+1,2 %) entre les deux exercices.

Les postes de charges d'exploitation les plus significatifs sont :

- les rétrocessions qui s'élèvent à 22 964 k€, en augmentation de 0,4 % ;
- les charges d'exploitation informatique qui sont de 15 153 k€, en hausse de 3,6 % ;
- les frais de recherche qui sont de 3 493 k€, ce qui représente une variation 21,7 % par rapport à 2019 ;
- les loyers, qui s'élèvent à 3 990 k€, sont en recul de 2,3 % ;

- les frais inhérents aux OPC, valorisateurs et dépositaires, sont de 2 678 k€, soit une baisse de 13,4 %. Cette évolution des charges est due à l'impact, en année pleine, de la renégociation contractuelle intervenue à la suite de l'appel d'offres dépositaires ;
- les honoraires (conseil et commissariat aux comptes, y compris des OPC) s'élèvent à 1 211 k€, ils sont globalement stables par rapport à 2019.

3.4 Résultat financier et exceptionnel

Le résultat financier s'élève à +509 k€. Il est principalement constitué de plus-values réalisées sur le portefeuille résultant du placement des fonds propres de la société. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an.

Le résultat exceptionnel de +260 k€ résulte essentiellement de reprises de provisions pour risques.

3.5 Impôts et taxes

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 4 392 k€.

Le résultat fiscal ressort à 31 298 k€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 9 026 k€.

3.6 Bénéfice net

Le bénéfice net 2020 s'élève à 21 936 k€, il est en hausse de 8,1 % par rapport à l'exercice 2019.

3.7 Participation des salariés

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2020 est de 2 048 k€.

3.8 Intéressement des salariés

Conformément à l'accord d'intéressement groupe Covéa signé le 28 juin 2019 qui permet à l'ensemble des salariés de se voir attribuer une part du résultat du Groupe, une charge a été constatée dans les comptes pour un montant de 118 k€.

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 14 juin 2017 de Covéa Finance, ont été atteints. Un montant de 575 k€ a été comptabilisé en fin d'année.

* Le fonds Covéa Accompagnement II est un fonds professionnel de capital-investissement. Le fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) mais a fait l'objet d'une procédure déclarative conforme à l'instruction AMF 2012-06. Il peut donc adopter des règles d'investissement dérogatoires. Ce fonds présente un risque de perte en capital et de liquidité. Les autres risques auxquels est exposé le fonds sont décrits dans le règlement. Le fonds est réservé à des investisseurs avertis (entités du groupe Covéa) et ne peut faire l'objet d'aucune action de promotion.

3.9 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs - clients

En application des articles L.441-6-1, D.441-4 et A.441-2 du Code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

	Article D.441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					Article D.441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					88	-					12
Montant total des factures concernées (TTC)	-			505 305	431 932	937 238	-	683 237		-		683 237
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-			0,89 %	0,76 %	1,64 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							-	0,60 %				0,60 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : à réception <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : à réception <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						

3.10 Activité en matière de recherche et de développement (art. L 232-1 Code de commerce)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3.11 Communication des charges et dépenses « somptuaires » (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

3.12 Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

4. L'affectation du résultat

Je soumettrai à l'associé unique la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire réparti comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	21 935 952,70 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	45 346 988,33 €
Total à affecter	67 282 941,03 €
• Dotation à la réserve légale	1 778 661,00 €
• Dividendes	17 548 762,20 €
• Report à nouveau après affectation	47 955 517,83 €
Total	67 282 941,03 €

Soit un dividende de 29,60 € par action.

Au titre de l'exercice 2019, Covéa Finance a distribué un dividende de 16 230 224 €.

Au titre de l'exercice 2018, Covéa Finance a distribué un dividende de 14 537 589 €.

Au titre de l'exercice 2017, Covéa Finance a distribué un dividende de 11 146 275 €.

5. La répartition du capital

Au 31 décembre 2020, le capital de la société est inchangé et s'élève à 7 114 644 euros.

Je soumettrai à l'associé unique d'augmenter le capital social par intégration des Réserves et d'une quote-part du report à nouveau.

6. Les mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes co-titulaire du cabinet Deloitte et Associés et le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet B.E.A.S. arrivent à échéance lors de la prochaine décision de l'associé unique.

Je soumettrai à l'associé unique de :

- renouveler le mandat de commissaire aux comptes co-titulaire du cabinet Deloitte et Associés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet B.E.A.S. et de supprimer cette fonction, conformément aux nouvelles dispositions légales.

7. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

(Rapports Articles 312-7 et 312-45 du RG AMF)

Depuis 2019, Covéa Finance a mis en place un dispositif de conformité et de contrôle interne qui s'articule autour de quatre fonctions clés :

- la fonction conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
- la fonction de contrôle permanent en charge du contrôle interne de deuxième niveau, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et pilote la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité ;
- la fonction d'audit interne, qui intervient en tant que fonction de contrôle interne de troisième niveau de Covéa Finance ;
- la fonction de contrôle des risques, en charge du contrôle *a posteriori* des risques de marchés, et intervenant en contrôle de niveau 1 bis.

L'ensemble des contrôles (permanents ou périodiques) est effectué en s'appuyant sur les politiques et plans de contrôle, validés par le comité de direction avant diffusion :

- politique de conformité ;
- politique de contrôle interne ;
- politique d'audit ;
- politique de contrôle des risques.

Ces politiques complètent au niveau de Covéa Finance la politique d'audit du groupe Covéa.

Les politiques sont publiées sur le site internet de Covéa Finance : www.covea-finance.fr.

L'ensemble des procédures de la société, y compris les procédures de contrôle interne et de contrôle des risques, est modélisé dans l'intranet des procédures internes MEGA.

Le contrôle interne et la conformité sont placés sous la responsabilité de Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué en charge des fonctions Supports et de Contrôle, et RCCI en charge de l'audit interne. Il est assisté de Monsieur Sébastien Desbois, RCCI en charge du contrôle permanent et de Madame Nadia Ben Salah, Responsable du pôle Juridique en charge de la conformité.

Le contrôle des risques de marché est placé sous la responsabilité de Monsieur Franck Ibalot, Directeur Exécutif, membre du comité de direction.

Le premier des trois niveaux de contrôle consiste en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre du traitement des opérations. Elle porte sur le traitement et la gestion des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes comptables et de synthèses en fin de journée. Ces contrôles de premier niveau sont réalisés par les opérationnels eux-mêmes dans le cadre naturel de leurs activités quotidiennes, aussi bien par le Front-Office que par le Middle-Office, le Back-Office, les autres fonctions support ou les sous-traitants.

À un deuxième niveau, les équipes de Contrôle Interne Permanent comme celles du Contrôle des Risques ont en charge des contrôles non intégrés aux « processus de production », donc réalisés *a posteriori*, à fréquence périodique ou aléatoire, par une entité non impliquée opérationnellement.

Pour le Contrôle Interne, ces vérifications sont des contrôles de fond et de forme permettant de valider la conformité du processus et des modalités de traitement relatives à une opération ou à un dossier et d'évaluer les risques opérationnels. Chaque contrôle donne lieu à une synthèse et les pièces justificatives sont conservées dans un dossier qui lui est propre. Les équipes de Contrôle Interne assurent entre autres le contrôle du respect des ratios d'investissement et des limites d'engagements, la traçabilité des opérations, la prévention des risques d'abus de marchés, de fraude ou de conflit d'intérêts et la conformité réglementaire des organisations et opérations. Une synthèse trimestrielle de l'activité du contrôle permanent, incluant le suivi des recommandations émises, est adressée au comité de direction.

De son côté, la fonction de contrôle des risques, en charge du contrôle *a posteriori* des risques de marchés (y compris le risque actions, de taux, de change, de concentration, de crédit, le risque lié aux matières premières, etc.), de liquidités et de valorisation, intervient en contrôle de niveau 1 bis et s'appuie sur la politique de contrôle des risques validée annuellement par le comité de direction. Le Contrôle des Risques anime régulièrement un comité des risques auquel participent les membres du comité de direction, les responsables de gestion et le Contrôle Interne. Le Contrôle des Risques produit régulièrement des stress tests sur les portefeuilles et des indicateurs d'alerte à destination de la Direction. Le processus d'identification des risques de marché est revu périodiquement afin de prendre en compte les changements au niveau des conditions de marchés, de la stratégie d'investissement des portefeuilles et les investissements dans de nouvelles classes d'actifs.

Chacune des équipes, dans son périmètre de responsabilité respectif, vérifie la conformité (réglementaire et en termes de prise de risque opérationnel ou financier) des opérations réalisées par la société de gestion de portefeuille, de son organisation et de ses procédures internes aux obligations professionnelles définies par les lois, règlements et règles professionnelles applicables à l'exercice de ses activités ainsi qu'à l'ensemble des décisions prises par ses dirigeants et aux engagements contractuels liés aux activités de gestion pour le compte de tiers.

À un troisième niveau, on retrouve différents acteurs :

- la fonction d'audit interne évalue l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et mène ou délègue des audits demandés par le comité de direction ou des enquêtes ;
- les dirigeants responsables de la société, membres du comité de direction et salariés de la société, définissent les orientations de gestion de la société. Le comité de direction valide le plan d'action du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Interne et en suit sa réalisation. Il est destinataire des comptes rendus sur les contrôles permanents et périodiques réalisés, de toute alerte concernant des lacunes ou des dysfonctionnements et des rapports annuels sur l'état du dispositif de contrôle et participe au comité des risques piloté par le Contrôle des Risques ;
- le comité de surveillance de Covéa Finance examine l'orientation de la gestion de la société, les investissements, les performances, les modifications réglementaires soumises à agrément, les budgets et le dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est destinataire du rapport sur l'état du dispositif de contrôle interne produit annuellement par le RCCI ainsi que de tout rapport spécifique demandé par l'AMF ;
- l'audit interne Groupe assure au niveau du groupe Covéa la fonction de Contrôle des Contrôles. Il a pour mission de s'assurer que les risques des activités du Groupe sont maîtrisés dans le respect des règles. Il mène des audits annuels sur tout ou partie des activités, donc des risques, de la société.

En 2020, le Contrôle des Risques a poursuivi le renforcement de ses moyens humains et techniques tout en étant détaché des équipes Reporting. Pendant la crise du printemps 2020, il a piloté la production de nouveaux reportings de risque nécessaires aux équipes de gestion. Il a assuré la cohérence entre les niveaux de risque actuels encourus par chaque portefeuille individuel géré et le profil de risque retenu pour ce portefeuille. Le Contrôle des Risques a établi une cartographie structurée par type d'instruments qui permet d'associer, pour tous les instruments présents au sein des portefeuilles, leurs risques inhérents. La cartographie des risques est ensuite construite par portefeuille, en s'assurant que pour un portefeuille donné, tous les risques inhérents aux instruments détenus à son actif sont suivis. Cette cartographie est l'outil principal de suivi du Contrôle des Risques et fournit une grille de lecture instantanée des niveaux d'exposition, qui nous a permis de nous assurer de la cohérence des profils de risque des portefeuilles.

Le Contrôle des Risques a aussi veillé au respect par chaque portefeuille individuel géré des systèmes pertinents de limitation des risques. Pour chaque portefeuille, et en fonction de son profil de risque, un système de contrôle est mis en place en s'appuyant sur des indicateurs de risques (quantitatifs et qualitatifs), ainsi que sur des seuils d'alerte définis en interne. Les alertes remontées aux équipes de gestion ont donné lieu, soit à des justifications, soit à des analyses complémentaires.

Le Contrôle des Risques a aussi garanti l'adéquation et l'efficacité de la méthode de gestion des risques, en indiquant si des mesures correctives appropriées ont été prises en cas de défaillance. Aucune défaillance n'a été constatée dans le processus de gestion des risques lors de cet exercice. Les réponses aux remontées d'alertes réalisées

auprès des équipes de gestion ont permis d'affiner certains seuils d'alerte et la pertinence de certains indicateurs suivis. La revue annuelle des indicateurs et des seuils d'alerte permet également d'enrichir le processus global de contrôle des risques.

De leur côté, les RCCI ont réactualisé leurs plans d'action respectifs (audit interne et contrôle interne). Le Contrôle Interne a modernisé et étendu le périmètre de la cartographie des risques et de ses contrôles de deuxième niveau, tout en accompagnant les métiers dans la formalisation et l'évolution de leurs contrôles de premier niveau.

Outre ses travaux liés aux évolutions réglementaires (EMIR, Brexit, SFDR, PRIIPs, etc.) et à la création de nouveaux produits, la Conformité a piloté la refonte de notre politique anti-corruption, venant en complément de notre politique historique de prévention des conflits d'intérêts.

Parallèlement au plan de contrôle permanent, l'équipe en charge de l'audit interne a mené ou coordonné les missions suivantes : suivi de la mise en œuvre des actions d'amélioration suite aux précédentes missions d'audit, audit de la Gestion Taux, audit d'un de nos dépositaires et centralisateurs, audit d'un de nos sous-traitants en charge de la gestion comptable de nos OPC, contrôle du respect de nos obligations vis-à-vis de nos clients. Les opinions d'audit en résultant sont globalement satisfaisantes et un plan d'action dans chacun des domaines a été engagé pour améliorer la maîtrise des risques.

La direction de l'audit Groupe a mené de son côté un audit de l'ensemble de nos activités « Front-Office », depuis la prise de décision de gestion au passage d'ordre sur les marchés. Cette mission a conclu à une opinion d'audit général perfectible et un plan d'action a été engagé pour corriger les risques identifiés.

De même, aucun dysfonctionnement n'a été relevé lors des différents travaux de surveillance ou de contrôle réalisés par l'AMF en 2020.

8. Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

Comme nous vous l'avions annoncé, l'année 2020 aurait dû être la première année inscrivant Covéa Finance dans une stratégie offensive ambitieuse pour les six prochaines années.

Les événements sanitaires et la crise financière survenus au premier trimestre 2020 ont désorganisé l'ensemble des acteurs de la vie économique et financière dont nous faisons partie, la nouvelle configuration du monde de demain nous a donc imposé de revoir nos priorités stratégiques à la lumière des changements profonds que l'on peut anticiper, et des derniers plans de développement de notre Groupe, Covéa.

* Voir note p. 8.

En effet, l'ensemble des équipes de Covéa Finance a été confronté au défi d'assurer la continuité des activités dans des conditions inédites, en déployant massivement du télétravail tout en garantissant la sécurité et la santé des collaborateurs travaillant sur site.

Cette adaptation a pris des formes diverses dans nos quotidiens nécessitant beaucoup d'énergie dont la Direction salue la vigueur. Il nous est donc apparu raisonnable de ne pas déployer notre projet d'entreprise cette année et de concentrer nos efforts sur la bonne réalisation des attentes de nos clients et la parfaite exécution de nos métiers dans cet environnement dégradé.

Pour autant, Covéa Finance a profité de ce temps pour faire aboutir cette année des projets structurants pour l'entreprise.

Tout d'abord, la réécriture de notre processus d'investissement et de construction de portefeuille en mettant la Recherche au cœur de l'organisation de la gestion et en pérennisant l'analyse de l'ensemble des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans notre appréciation des investissements potentiels.

Nous avons poursuivi nos investissements dans de nouvelles classes d'actifs et lancé notre second fonds de fonds non coté (Covéa Accompagnement II).

Ces projets se sont accompagnés de la finalisation d'un reporting standard, vecteur exclusif de partage entre les parties prenantes de la gestion et des fonctions supports. Nous avons profité par ailleurs de cette année de transition pour enrichir les outils de pilotage de la société à travers la création de nouveaux instruments de suivi de comptabilité, finaliser la modernisation du contrôle des risques et optimiser l'usage des données.

Nous avons poursuivi et accéléré nos investissements dans la modernisation et la sécurisation de nos architectures techniques et de nos outils (PC portables, serveurs, outils d'aide à la gestion, VPN, outils de cybersécurité, outils de la table de négociation, visioconférence, dématérialisation des documents et de nos archives, gestion des temps et de la paie, digitalisation des formations, etc.).

Nous avons aussi poursuivi les formations en les digitalisant et les recrutements en nous dotant de nouvelles compétences, tout en maintenant la diversité des cursus de nos collaborateurs et en améliorant notre Index de parité à 86/100.

Bien évidemment, nous avons aussi poursuivi nos travaux d'adaptation aux évolutions réglementaires impactant notre industrie (EMIR, PRIIPs, Solvabilité 2, MIF 2, SFDR, LEC, etc.).

En accord avec nos principes fondateurs (esprit d'équipe, transmission du savoir-faire, respect des engagements), nous avons eu à cœur de poursuivre nos actions sociétales et environnementales, en accueillant nos stagiaires sur site pour remplir au mieux nos missions de formation, en soutenant le système éducatif (dons d'ordinateurs à l'École de la 2^e chance [E2C]), en soutenant l'insertion des personnes en situation de handicap (missions de

recyclage de matériel numérique et informatique) et en soutenant le milieu médical (dons de masques à l'ARS au début de la crise).

Pour la première fois en 2020, Covéa Finance s'est lancée dans une politique de mécénat culturel qu'elle a honorée malgré le contexte particulier de la crise de la Covid-19 et qui est devenue encore plus porteuse de sens compte tenu de la fragilisation du secteur. En effet, dès la fin de l'année 2019, nous avons fait le choix d'apporter notre soutien au rayonnement musical français et européen dans une volonté de partage des valeurs collectives communes, valeurs indispensables au fonctionnement d'un Orchestre comme de la gestion collégiale de Covéa Finance : devoir d'excellence, expertises individuelles au service du collectif, rigueur et engagement, devoir de transmission du savoir-faire aux jeunes générations.

En fin d'année, en phase avec les changements opérés au sein du comité exécutif du groupe Covéa, la composition du comité de surveillance de Covéa Finance a été modifiée et sa taille réduite. Ce dernier compte aujourd'hui quatre membres issus du Groupe, représentatifs de l'ensemble des métiers et marques de Covéa, et un représentant du CSE. Cette nouvelle composition réduite permettra plus de souplesse et de réactivité, mais aussi moins de redondance d'information avec les différentes instances rendant compte par ailleurs de notre gestion financière.

Le comité de direction de Covéa Finance remercie l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires pour leur mobilisation au service de l'entreprise et de nos clients.

9. Les évolutions prévisibles

2020 aura remis durablement en cause la mondialisation, nécessitant de ne plus considérer l'investissement en actions sous le prisme traditionnel de la zone géographique mais au contraire, sous un angle mondial, sans biais de territoire, ni même sans prisme sectoriel, mais en s'attachant uniquement aux entreprises ayant la capacité à adapter leur modèle et à survivre dans ce nouvel environnement.

L'autre adaptation a été de s'interroger systématiquement sur le choix du statut que nous voulions avoir : actionnaire ou créancier ? Nous sommes particulièrement vigilants sur les questions d'endettement dont les niveaux sont devenus, selon nous, bien souvent insupportables pour les bilans des entreprises et posent même la question de leur solvabilité à moyen terme.

Par ailleurs, il nous apparaît que la crise a fait renaître la notion de secteur administré pour lequel le statut de créancier est préférable à celui d'actionnaire. En effet, les risques de nationalisation, plus ou moins larvés, ne sont pas à exclure à la lumière de la situation économique, surtout au moment où les notions de réindustrialisation, souveraineté et indépendance stratégique sont mises en avant.

Les risques pour 2021 sont donc nombreux :

- les banques centrales réussiront-elles à réduire les injections de liquidités ?
- le soutien budgétaire au tissu économique, qui a été sans faille pour empêcher une vague de faillites et une dégradation plus prononcée, résistera-t-il à la tentation d'un retour rapide à plus de « vertu » fiscale qui pourrait se faire jour en Europe, notamment après le départ d'Angela Merkel en septembre 2021 ?
- la victoire de Joe Biden à la présidentielle américaine s'accompagnera-t-elle d'un changement de politique fiscale visant à rebâtir les infrastructures du pays et à « verdir » l'économie ?
- quelle sera la compréhension du monde se dessinant autour de Xi Jinping, le président chinois, du Moyen-Orient, de la Turquie, de Taïwan et de la Crimée ? Et quelle place pour l'Europe ?
- quelles alliances se dessineront entre la Chine et les États-Unis ? Entre la Chine et l'Europe ?
- évitera-t-on un processus d'annulation de la dette et d'éclatement de la zone euro dans le prolongement du Brexit ?
- comment éviter un soulèvement populaire et une fragmentation de la société avec des peuples ne se sentant plus souverains, dépossédés, rendus indignes par leur absence de contribution au destin commun ?
- quelle place à l'industrialisation et à ses emplois face aux choix politiques en matière d'engagements climatiques et sociétaux ?

Le défi pour 2021 sera de moduler les portefeuilles à l'aune de la profondeur de ces changements à l'œuvre.

Ces changements impliquent de penser nos investissements en sélectionnant des sociétés survivantes, capables de s'adapter dans un monde en profonde mutation, des sociétés s'inscrivant dans des thèmes porteurs d'avenir ou encore des sociétés sélectionnées au sein de secteurs stratégiques. Les secteurs stratégiques sont au cœur de la capacité des États à assumer leurs responsabilités vis-à-vis des citoyens, aussi bien à court terme qu'à moyen et long terme : accès aux soins et aux traitements, continuité d'activité dans un monde de plus en plus numérique, compétitivité économique, emplois à haute valeur ajoutée, protection des données. Les enjeux qui gravitent autour de ces secteurs sont tout aussi nombreux qu'existentiels pour la souveraineté d'un État.

Les bouleversements économiques et sociaux, nés de la crise sanitaire, auront une influence durable sur les comportements d'épargne et les métiers de la gestion financière à travers l'Europe. Nous avons ainsi repensé nos lignes d'opérations au regard du nouvel « état final » que nous avons redéfini. Notre projet « Ambition 2025 » qui vous a été présenté l'an dernier est donc devenu « Ambition 2026 ».

À l'aube de cette nouvelle année 2021 et alors même que les incertitudes sur la fin de la pandémie, sur sa bonne gestion et sur le monde qui en découlera demeurent, Covéa Finance inaugure un nouveau cycle d'objectifs baptisé « Ambition 2026 » au cours duquel notre société et ses collaborateurs se veulent promoteurs de solutions innovantes, engagés auprès de leurs clients. Un programme riche en défis qui ne doit pas faire oublier le précédent cycle, la nécessité d'en faire un bilan, de poursuivre les actions en cours et de tirer le bilan de notre propre gestion de crise.

« Ambition 2026 » repose sur la réalisation de quatre effets majeurs. Pour chacun de ces effets, des lignes d'opérations ont été repensées à la lumière de notre nouvel environnement. Elles intègrent des actions à mener en projets transverses, avec l'identification de premiers livrables à partir de cette année 2021.

Ces quatre effets majeurs sont :

- la bataille des encours existants, car nous devons sécuriser les flux dans un environnement où nous sommes de plus en plus challengés par des concurrents européens et que la maîtrise des coûts nécessite une taille critique ;
- la bataille des encours externes, pour proposer nos expertises en gestion active aux institutionnels et CGPI dans un marché où notre concurrence est européenne ;
- la bataille de l'innovation et de l'attractivité, en développant une nouvelle culture d'innovation, dans tous les métiers, pour anticiper les ruptures évoquées ;
- la bataille du collectif, car nous sommes convaincus que seul un travail d'équipe nous permettra de gagner ces batailles avec l'engagement de chacun sur les thèmes transversaux qu'elles portent tels que l'organisation de la veille et de notre communication, l'offre de produits et de services performants à partir d'expertises et de moyens adaptés, et la culture de l'innovation.

La réussite de ce projet se réalisera en conservant la maîtrise de la progression de nos coûts, en anticipant l'adaptation nécessaire à notre environnement, en nous poussant individuellement à l'innovation et à l'initiative collégiale et surtout en restant un pôle d'excellence et d'attractivité pour un actionnaire et client ambitieux.

En ce sens, ce début d'année 2021 voit la poursuite de nos investissements humains et technologiques ainsi que les démarches autour de la labellisation de certains de nos fonds pour accompagner ces enjeux (Label ISR) et soutenir les acteurs économiques (Label Relance). Nous poursuivons aussi nos investissements dans des classes d'actifs nouvelles pour Covéa Finance (non coté, dette privée, SPV, etc.), démarche s'accompagnant de créations de fonds.

10. Les honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires des deux commissaires aux comptes comptabilisé au titre de la certification des comptes s'élève à 85 k€.

Rapport 2020 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM 5 »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire, ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2020, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (176 personnes au 31 décembre 2020) s'est élevé à 13 011 826 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 10 684 251 euros, soit 82 % du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 327 575 euros, soit 18 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné, pour l'exercice 2020, 138 personnes. Un collaborateur est concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 6 324 337 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tel que défini dans notre politique de rémunération 2020.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fonds.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêts

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM 5) sa politique de rémunération existante, a revu le règlement intérieur de sa commission de rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM 5 et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »).

Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré ; et
- ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 € traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction des performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes est décrit dans la politique de rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la commission de rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du comité de surveillance de Covéa Finance ;
- deux représentants du groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des rémunérations du groupe Covéa, et ;
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la commission de rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salariée.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Exercice 2020

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers en vigueur au moment de la clôture, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2020 qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000 €.

Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de services d'investissement.

Les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement sont pris en charge par Covéa Finance sur ses propres ressources. Cette décision s'applique aussi bien à la gestion individuelle sous mandat qu'à la gestion collective.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés organisés ou de gré à gré est fait parmi des intermédiaires préalablement référencés par un comité de référencement. Une fois référencés, ces intermédiaires sont revus par un comité *ad hoc* composé des Directeurs de Gestion, des responsables d'équipe de Gestion, du pôle Juridique, du service Middle-Office et du service Contrôle Interne. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'exécution sur la qualité de l'exécution, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sont inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste. Les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté au cours de l'exercice 2020 un montant de 6 081 470 €.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts. À ce titre, Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et zone géographique, indépendamment des volumes traités.

Notre politique de sélection et d'exécution des prestataires de services d'investissement est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Nos rapports et nos politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de notre activité, notre politique de sélection des intermédiaires sera amenée à évoluer.

Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Exercice 2020

En application des dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice 2020 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles des OPCVM, des FIA et des mandats dont elle assure la gestion.

Dans le cadre de son document « Politique d'engagement actionnarial » Covéa Finance s'était engagée pour le quinzième exercice de vote obligatoire pour les sociétés de gestion de portefeuille à voter conformément aux critères définis ci-dessous :

- voter dans les assemblées de ses trente plus grosses positions cumulées dans les sociétés de l'Union européenne, dans les portefeuilles OPCVM, FIA et mandats confondus au **31 décembre 2020** (sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale) ;
- ne prendre en compte que les titres au porteur ;
- s'efforcer d'exercer son droit de vote dans les sociétés cotées européennes que Covéa Finance accompagne dans une démarche long terme et notamment les sociétés de moyennes capitalisations pour lesquelles Covéa Finance a une part significative du capital (supérieure à 1,5 % du capital et des droits de votes). Covéa Finance s'était également engagée à voter aux assemblées des sociétés qu'elle accompagne dans une démarche de long terme aux États-Unis. Cependant, le vote sur ce périmètre a été suspendu en 2018 en raison de complexités juridiques et administratives. Enfin, Covéa Finance exerce son droit de vote dans des entreprises cotées uniquement.

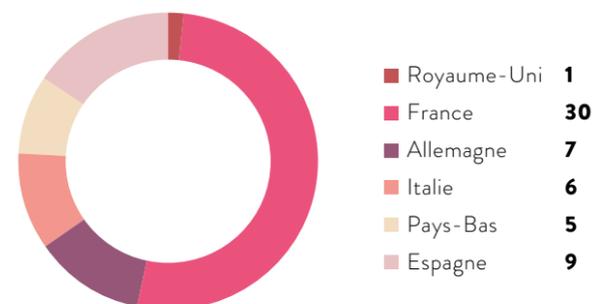
En effet, sur l'exercice 2020, la majorité de l'investissement sur des entreprises non cotées se fait par le biais de fonds de fonds (non concernés par l'exercice du droit de vote). Concernant les titres solidaires non cotés sur lesquels Covéa Finance est investie, ils ne sont pas pris en compte lors de la définition annuelle du périmètre de vote de Covéa Finance. Ce périmètre se base sur les investissements cotés en direct de Covéa Finance, hors détentions stratégiques du Groupe. De plus, notre prestataire externe, qui permet à Covéa Finance de voter lors des assemblées générales et étant l'intermédiaire auprès des déposataires, n'intègre pas cette catégorie d'actifs. En conséquence, Covéa Finance n'exerce pas ses droits de vote sur les titres solidaires non cotés sur lesquels elle est investie.

Covéa Finance a recours à des services rendus par des conseillers en vote. Elle se base sur l'analyse des résolutions présentées en assemblée générale par ISS, au regard des exigences formulées par Covéa Finance dans sa politique d'engagement actionnarial.

Assemblées générales votées

Au 31 décembre 2020, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 58 assemblées européennes, dont 30 assemblées générales françaises et 28 hors de France.

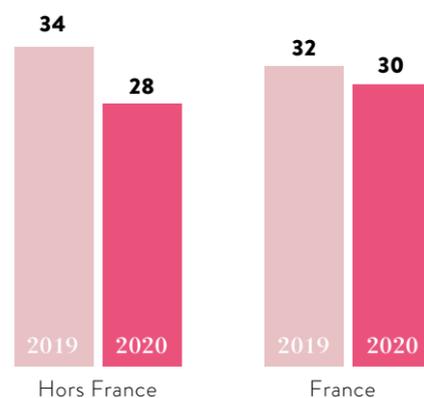
Assemblées générales votées en 2020 – Répartition par pays



Dans le cadre de la refonte de la politique d'engagement actionnarial de Covéa Finance initiée en 2016 et poursuivie en 2017, 2018, 2019 et 2020, la société a décidé de mettre en place un dialogue actionnarial approfondi et personnalisé avec les différentes entreprises du périmètre de vote.

Par ailleurs, Covéa Finance, dans le cadre de la normalisation de ses procédures, a décidé de ne pas s'exprimer sur les assemblées générales entraînant un blocage des titres.

Évolution de l'exercice du droit de vote 2019/2020



Au 31 décembre 2020, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 465, représentant un volume d'actions cotées de 9 297 246 520 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2020 aient été inscrites dans le portefeuille d'un mandat, d'un FIA ou d'un OPCVM). Le nombre de sociétés composant le périmètre de vote choisi par la société au 31 décembre 2020 s'élevait à 54. Au cours de l'exercice de vote 2020, Covéa Finance a enregistré trois entrées (sollicitations des entreprises) et deux sorties (détentions soldées) au périmètre de vote choisi par la société au 31 décembre 2019.

Taux de participation (en fin d'exercice)	55/465
Taux restreint au périmètre choisi par la société de gestion (en début d'exercice)	52/54

Répartition des votes

Résolutions pour	917
Résolutions contre	193
Abstentions	0
Nombre total de résolutions votées	1 110
Sur un total de résolutions agréées de	1 078
Résolutions non agréées par le conseil – vote pour	15
Résolutions non agréées par le conseil – vote contre	17

N.B. Résolutions agréées = résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.
Résolutions non agréées = résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative ou ne s'est pas prononcé préalablement.

Motifs des votes négatifs

(comprenant les votes « contre » aux résolutions agréées et les votes « pour » aux résolutions non agréées)

Motifs des résolutions	France	Union européenne	Europe hors Union européenne	Hors Europe
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	27	17	-	-
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	-	-	-	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	-	-	-	-
Approbation de conventions réglementées	-	-	-	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA*	49	11	-	-
Opérations financières / fusions	-	-	-	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	33	12	-	-
Actionnariat salarié	-	-	-	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-	-	-
Résolutions externes (non agréées par le conseil)	20	6	-	-

* Les opérations prises en compte sont les suivantes : délégations au conseil pour émettre des bons de souscription, autorisations concernant les rachats d'actions jusqu'à 10 %, modification statutaire concernant le droit de vote double, etc.

Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial »

En 2020, Covéa Finance n'a pas voté en contradiction avec sa politique d'engagement actionnarial.

Covéa Finance tient à disposition des porteurs le détail des votes.

Cas dans lesquels Covéa Finance s'est trouvée dans une situation de conflits d'intérêts

Aucun.

N.B. Ce rapport ne porte pas sur les détentions stratégiques du groupe Covéa.

Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Exercice 2020

Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme conformément à l'article 320-20 8° du Règlement général de l'AMF modifié le 11 septembre 2019.

Ce rapport a vocation à être présenté aux instances dirigeantes de Covéa Finance et à être transmis à l'AMF.

Avant-propos : typologie des relations d'affaires

Relations avec les tiers

Covéa Finance est une société de gestion de portefeuille qui n'assure ni la tenue des comptes, ni la centralisation, ni la réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers.

Les tiers de Covéa Finance sont principalement des institutionnels ayant la qualification de clients professionnels, domiciliés dans des pays de l'OCDE :

- les sociétés de la SGAM Covéa pour lesquelles Covéa Finance gère, sous mandat formalisé, un portefeuille d'actifs ;
- les sociétés extérieures à la SGAM mais ayant des liens privilégiés avec une des mutuelles du Groupe pour lesquelles Covéa Finance gère également un portefeuille d'actifs sous mandat ;
- les OPC ayant délégué la gestion financière à Covéa Finance et pour lesquels les sociétés de la SGAM Covéa sont promoteurs ;
- les sociétés et institutionnels investissant leurs fonds propres dans les OPC ;
- des prestataires de services agréés ou habilités par l'Autorité des marchés financiers.

Relations avec les investisseurs

Covéa Finance n'a pas de contact direct avec les porteurs de parts des OPC qu'elle gère et n'assure pas directement la commercialisation de ces OPC auprès des particuliers.

La commercialisation auprès des investisseurs se fait via différents canaux de distribution (distributeurs, plates-formes, apporteurs d'affaires, sociétés d'assurance vie, etc.).

La contractualisation d'une convention entre les deux parties définit les engagements et les responsabilités de chacun notamment en ce qui concerne le processus d'identification du client. Covéa Finance n'a, malgré tout, aucune relation avec le porteur final.

Les investissements

Covéa Finance intervient essentiellement sur des produits listés de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays de l'OCDE, principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie ainsi que sur de la dette d'État.

Néanmoins, Covéa Finance a élargi son périmètre d'investissement dans des classes d'actifs plus risquées en matière de blanchiment de capitaux. Notre société de gestion peut avoir recours au capital investissement via des fonds mais aussi à des prêts de bailleurs sociaux via un fonds dédié. Pour de tels investissements, le questionnaire KYC et une documentation poussée sont collectés en amont de la première souscription.

Les procédures de contrôle interne mises en place en fonction de l'évaluation du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

A. Cartographie des risques

Covéa Finance s'appuie sur les informations publiques et les listes officielles (GAFI, Européenne et Française) relevant un risque pays important afin d'intégrer cet élément dans son processus d'évaluation des risques LCB-FT.

À ce titre, Covéa Finance dispose de deux cartographies des risques reprises dans la procédure de LCB-FT.

La première cartographie est une classification interne des risques LCB-FT à appliquer aux différentes relations d'affaires (clients, tiers et partenaires) et la seconde cartographie concerne les risques liés aux investissements réalisés par le Front-Office de Covéa Finance.

B. Les procédures

La méthodologie d'évaluation du risque de blanchiment et de financement du terrorisme est décrite dans la procédure LCB-FT de Covéa Finance. Celle-ci est actualisée de manière périodique, la dernière version datant du 6 février 2021.

La procédure rappelle notamment les obligations en termes de connaissances des tiers (clients et intermédiaires) ainsi que les pièces justificatives à collecter dans le cadre de la mise en œuvre des diligences appliquées selon le niveau de vigilance déterminé à la relation d'affaires.

On retrouve également la description des diligences à réaliser sur les investissements réalisés en direct ou dans le cadre de l'activité de Multigestion (capital investissement inclus).

La procédure décrit le dispositif de surveillance des opérations ainsi que la démarche à suivre dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Les notions clés de « Listes Pays », « Entités assujetties », « Bénéficiaires Effectifs » et de « Personnes Politiquement Exposées » sont aussi traitées dans la procédure.

La procédure précise par ailleurs les dispositions prises dans le cadre du recrutement du personnel et de la formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs de la société.

Les moyens mis en œuvre pour l'exercice et le contrôle de l'activité

Moyens humains

Covéa Finance a confié la mission de garantir le respect des dispositions relatives à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué, en charge des fonctions Supports et de Contrôle.

Dans l'exercice de cette mission, il s'appuie sur Maxime Perron, désigné responsable opérationnel de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et identifié comme correspondant et déclarant auprès de Tracfin.

Il est en charge d'une part, de l'ensemble du dispositif de contrôle du blanchiment (y compris la veille juridique et la formation du personnel), et d'autre part, de l'analyse de toute déclaration de soupçon émise par les collaborateurs avant la transmission à Tracfin.

Formation

Tout nouveau collaborateur suit un parcours d'intégration incluant une formation au dispositif de lutte anti-blanchiment. Les procédures détaillées lui sont remises. En parallèle, une formation en e-learning a été conçue et déployée à destination de l'ensemble du personnel. Par ailleurs, des présentations spécifiques avec un panel restreint de collaborateurs (dépendant des sujets et du risque LCB-FT liés à l'activité métier comme par exemple sur le non-coté) sont également organisées au cours de l'année.

Dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle est porté en premier niveau directement par les opérationnels travaillant dans les services de la Commercialisation, la Gestion, la Recherche et les Ressources Humaines. Les contrôles de deuxième niveau sont, quant à eux, uniquement réalisés par le responsable opérationnel de la LCB-FT ou le RCCI selon les cas.

Le plan de contrôle suivi chaque année est disponible dans la procédure LCB-FT de Covéa Finance, il couvre les diligences réalisées sur les clients, les investissements et les flux, ainsi que la révision du cadre procédural et la réalisation de formations périodiques pour les collaborateurs.

Outils et moyens techniques

Covéa Finance dispose d'outils internes et a également recours à des outils externes.

Outils internes :

- un outil de marquage des ordres est utilisé afin de réaliser le suivi des flux entrants et sortants ;
- un reporting sur le périmètre des investissements permet d'identifier les actifs les plus risqués (exemple de critères : place de cotation, type d'instruments, localisation) ;
- une centralisation des informations et de la documentation des clients dans une base de données (CRM Salesforce).

Outils externes :

- un outil de screening permettant d'identifier les entités, de rechercher l'identité des personnes physiques dirigeantes ainsi que celle des Bénéficiaires Effectifs (solution ORBYS) ;
- un outil d'identification des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et de recherche d'informations négatives (Module World Compliance associé à la solution ORBYS) ;
- un accès aux listes officielles de gel des avoirs, aux listes des pays à risque (GAFI, UE, France).

Les incidents et les insuffisances constatés ainsi que les mesures correctrices apportées

L'intégralité du plan de contrôle LCB-FT a été exécutée. Il n'y a pas eu d'incident significatif constaté lors de cet exercice.

Les contrôles effectués en 2020 par le chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'ont pas révélé d'anomalies particulières et n'ont donc pas justifié de déclaration de soupçon auprès du service Tracfin.

Néanmoins, certaines actions d'amélioration ont pu être demandées sans motiver d'alerte complémentaire auprès de la Direction.

Les actions d'ajustements ou les demandes d'informations complémentaires portant sur des points soulevés par les contrôles ont pu être mises en œuvre dans les délais impartis.

Bilan au 31 décembre 2020

Actif	31/12/2020			31/12/2019
	Montant brut	Amortissement / Provision	Montant net	
Immobilisations incorporelles	2 139 015	1 450 430	688 585	433 403
Immobilisations corporelles	8 341 884	6 965 866	1 376 018	2 319 598
Immobilisations financières	7 557 534	114 813	7 442 721	7 524 827
Total 1	18 038 433	8 531 109	9 507 324	10 277 828
Créances clients	11 712 116		11 712 116	11 406 576
Autres créances	54 477		54 477	80 832
Valeurs mobilières de placement	82 542 165	894 209	81 647 956	77 902 425
Disponibilités	2 147 573		2 147 573	1 357 674
Charges constatées d'avance	3 553 993		3 553 993	3 416 798
Intérêts à recevoir	172 261		172 261	238 831
Total 2	100 182 585	894 209	99 288 376	94 403 136
Total général	118 221 018	9 425 318	108 795 700	104 680 964

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capital	7 114 644	7 114 644
Réserve légale	711 464	711 464
Réserve indisponible	28 164	28 164
RAN	45 346 988	41 289 432
Autres réserves	946 485	946 485
Prime de fusion	4 296 782	4 296 782
Prime d'apport	454 203	454 203
Résultat de l'exercice	21 935 953	20 287 780
Provision pour investissement		
Total 1	80 834 683	75 128 954
Provision pour risques	525 000	525 000
Provision pour charges		112 123
Total 2	525 000	637 123
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		
Act., dividendes à distribuer		
Dettes	27 436 018	28 914 887
Différence de Conv. Passif		
Total 3	27 436 018	28 914 887
Total général	108 795 700	104 680 964

Compte de résultat en liste 2020

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation		
Commissions de gestion sur mandats	9 918 544	10 275 878
Commissions de gestion sur OPC	99 349 256	97 277 692
Facturation UES/FCPE	0	0
Frais administratifs et comptables	4 062 779	3 424 315
Produits annexes	0	- 148
Montant total du CA	113 330 579	110 977 737
Autres produits accessoires	38 727	10 516
Reprise de provisions d'exploitation	61 279	8 082
Total I	113 430 585	110 996 335
Charges d'exploitation		
Autres charges externes	53 382 141	52 750 666
Impôts, taxes et versements assimilés	4 392 434	4 069 964
Charges de personnel	21 693 519	19 710 556
Autres charges	13 897	19 666
Dot, aux amortissements	1 480 616	1 487 213
Dot, aux provisions d'exploitation	220 000	0
Jetons de présence	8 000	8 000
Total II	81 190 607	78 046 065
Résultat d'exploitation (I - II)	32 239 978	32 950 270
Produits financiers		
Autres produits et intérêts	316 606	382 958
Plus-values s/cessions de VMP	923 649	1 676 373
Gains de change	62 221	24 391
Reprises de provisions dépréciation imm. financières	52 969	221 982
Reprise provision dépréciation VMP	799 912	620 664
Reprises de provisions charges et risques financiers	112 123	146 286
Total III	2 267 480	3 072 654

	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges financières		
Autres intérêts	615	207
Charges sur cessions de VMP	390 067	89 363
Dotations aux provisions dépréciation imm. financières	114 813	52 969
Dotations aux provisions dépréciation Valeur Mobilière Placement	894 209	799 912
Dotations sur provisions risque de change	0	112 123
Pertes de change	358 584	322
Total IV	1 758 287	1 054 898
Résultat financier (III - IV)	509 193	2 017 756
Produits exceptionnels		
Reprises de provisions pour risques	220 000	0
Autres produits exceptionnels	0	491
Produits sur exercices antérieurs	48 722	1 354
Produits des éléments actifs cédés - imm. financières	388	0
Total V	269 110	1 845
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions réglementées		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	9 169	155 805
Amendes Pénalités fiscales	-48	46 920
Valeur comptable des actifs cédés - imm. financières	0	388
Provision pour risques et charges exceptionnelles	0	525 000
Total VI	9 121	728 113
Résultat exceptionnel (V - VI)	259 989	- 726 268
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	33 009 160	34 241 758
Impôts sur les bénéfices (VII)	9 025 523	11 788 024
Participations des salariés (VIII)	2 047 684	2 165 954
Total des produits (I + III + V)	115 967 175	114 070 833
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII - IX)	94 031 222	93 783 053
Bénéfice	21 935 953	20 287 780

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

À l'associé unique de la société
Covéa Finance
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe CHEVALIER

Philippe Chevalier

Deloitte & Associés

Olivier Galienne

Décision de l'associé unique

Texte des résolutions

Première résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente qui avait été porté à la connaissance du comité de surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice et la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus à la Présidente et aux membres du comité de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, sur proposition de la Présidente, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	21 935 952,70 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	45 346 988,33 €
Total à affecter	67 282 941,03 €
• Dotation à la réserve légale	1 778 661,00 €
• Dividendes (29,60 € par action)	17 548 762,20 €
• Report à nouveau après affectation	47 955 517,83 €
Total	67 282 941,03 €

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été pour :

2019	16 230 224 €
2018	14 537 589 €
2017	11 146 275 €

Troisième résolution

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 19 des statuts en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Quatrième résolution

L'associé unique, sur proposition de la Présidente, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 17 786 610 € par incorporation de réserves, pour le porter de 7 114 644 € à 24 901 254 €, en prélevant ce montant à due concurrence sur le compte report à nouveau. La valeur nominale des 592 887 actions composant le capital social est ainsi portée de 12 € à 42 €.

En conséquence, l'associé unique procède à la modification des articles 7 et 8 des statuts de la société portant relevé des apports et montant du capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes co-titulaire du cabinet Deloitte et Associés est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Sixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet B.E.A.S. est arrivé à échéance, décide de ne pas le renouveler et de supprimer cette fonction, conformément aux nouvelles dispositions légales.

Septième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente décision pour effectuer tous dépôts et formalités de publications légales en suite des décisions prises ci-dessus et de leurs réalisations.

Annexes aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 108 795 700 €, et le compte de résultat, dont le total des comptes de produits est de 115 967 175 €, dégagent un bénéfice de 21 935 953 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Un contrôle fiscal portant sur les périodes 2016 à 2018 a été diligenté en mai 2019 par l'administration.

La notification définitive de l'administration concernant les rectifications relatives aux exercices 2017 et 2018 a été reçue en début d'exercice. Ces montants, qui avaient été provisionnés en 2019, ont été réglés en 2020.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun élément spécifique susceptible d'affecter les états financiers de l'exercice 2020 ou de mettre en cause la continuité de l'exploitation de la société n'a été identifié.

3. Principes et méthodes comptables retenues

3.1 Principes généraux

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L.123-12 et L.123-13 du Code de commerce et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau plan comptable adopté selon le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

3.2 Méthodes comptables utilisées

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 État de l'actif immobilisé

A - Immobilisations incorporelles et corporelles et amortissements

Désignation (en euros)	Début de l'exercice		Mouvement de l'exercice			Fin de l'exercice		
	Valeur brute des immobilisations	Valeur brute des amortissements	Acquisitions	Cessions	Dotations/ reprises	Valeur brute des immobilisations	Valeur brute des amortissements	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles	1 682 659	1 249 256	456 356	0	201 174	2 139 015	1 450 430	688 585
Logiciels	1 682 659	1 249 256	456 356		201 174	2 139 015	1 450 430	688 585
Immobilisations corporelles	8 006 023	5 686 423	335 861	0	1 279 442	8 341 883	6 965 865	1 376 018
Installations	3 605 362	2 818 006	0		639 829	3 605 361	3 457 835	147 526
Agencements	477 418	432 341	4 938		24 625	482 356	456 966	25 390
Matériel	3 097 938	1 867 379	330 923		481 026	3 428 861	2 348 405	1 080 456
Téléphones	37 623	11 778	0	0	18 775	37 623	30 553	7 070
Mobilier	773 179	556 919	0		115 187	773 179	672 106	101 073
Estampes	14 503					14 503		14 503
Total	9 688 682	6 935 679	792 217	0	1 480 616	10 480 898	8 416 295	2 064 603

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- les logiciels sont amortis sur 3 ans en mode linéaire ;
- les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire ;
- le matériel est amorti sur 5 ans en mode linéaire.

Les amortissements sont enregistrés dans le poste Dotations aux amortissements dans le compte de résultat.

B - Immobilisations financières et autres immobilisations

Désignation des valeurs (en euros)	Prix de revient 31/12/2019	Investissements 2020	Amortissements 2020	Prix cessions 2020	+ / - values réalisées	Prix de Revient 31/12/2020	+ values latentes	- values latentes
							31/12/2020	31/12/2020
Total immobilisations financières	7 453 028	566 106	0	- 715 698	149 592	7 453 028	1 656 673	- 114 813
Total autres immobilisations	124 768	17	- 20 280	0	0	104 506	0	0
Total	7 577 796	566 123	- 20 280	- 715 698	149 592	7 557 534	1 656 673	- 114 813

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

4.2 Créances selon ancienneté

(en euros)	Montant brut	1 an et moins	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients	11 712 116	11 712 116		
Personnel Salaires	871	871		
Organismes sociaux	2 735	2 735		
TVA à régulariser	2 329	2 329		
État produits à recevoir	48 542	48 542		
Total créances	11 766 593	11 766 593		

Les créances sont essentiellement constituées des créances clients qui correspondent à la facturation du mois de décembre 2020. Il n'y a aucune créance supérieure à un an.

4.3 Valeurs mobilières de placement

Désignation des valeurs (en euros)	Prix de Revient 31/12/2019	Investis- sements 2020	Prix de cessions 2020	+ / - values réalisées 2020		Résultat de Change		Prix de Revient 31/12/2020	+ values latentes 31/12/2020	- values latentes 31/12/2020
				+ values	- values	Réalisé	Latent			
Obligations	19 063 572	1 783 971	- 8 510 129	7 167	- 226 731	- 40 870	-	12 076 980	-	- 817 458
Actions	-	463 474	- 574 674	111 199	-	-	-	-	-	-
OPC Covéa Finance	59 638 766	122 254 864	- 111 920 800	655 691	- 163 335	-	-	70 465 185	1 166 007	- 76 752
Total VMP	78 702 338	124 502 309	- 121 005 603	774 057	- 390 066	- 40 870	0	82 542 165	1 166 007	- 894 210

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Disponibilités

Les liquidités en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale de change au comptant. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés en compte de résultat.

4.4 Information sur les fonds propres

(en euros)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Capital social	7 114 644			7 114 644
Prime de fusion	4 296 782			4 296 782
Prime d'apport	454 203			454 203
Réserve légale	711 464			711 464
Réserve indisponible	28 164			28 164
Autres réserves	305 267			305 267
Réserve pour éventualités diverses	641 218			641 218
Report à nouveau	41 289 432	4 057 556		45 346 988
Résultat de l'exercice	20 287 780	21 935 953	20 287 780	21 935 953
Total	75 128 954	25 993 509	20 287 780	80 834 683

4.5 État des provisions

Libellé (en euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision pour risques	525 000	0	220 000	305 000
Provisions IDR	0	220 000	0	220 000
Provision pour perte de change s/obligation en USD	112 123	0	112 123	0
Total	637 123	220 000	332 123	525 000

4.6 Dettes selon ancienneté

(en euros)	Montant brut	1 an et moins	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	10 625 143	10 625 143		
Comptes courants	908 161	908 161		
État, charges à payer	285 864	285 864		
Personnel, frais de mission	175	175		
Personnel, participation aux bénéfices	2 047 684	2 047 684		
Personnel, prime d'intéressement	692 547	692 547		
Comité d'entreprise	18 467	18 467		
Créditeurs divers	36 741	36 741		
Provisions sur salaires	11 208 275	11 208 275		
Organismes sociaux	894 127	894 127		
TVA sur FAE	25 736	25 736		
TVA à décaisser	207 489	207 489		
Taxe sur les salaires	485 609	485 609		
Total dettes	27 436 018	27 436 018		

Les dettes sont principalement constituées de :

- dettes fournisseurs relatives aux factures reçues en fin d'exercice ;
- dettes charges sociales et fiscales.

Il n'y a aucune dette supérieure à un an.

4.7 Comptes de régularisation actif

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante :

- Charges constatées d'avance : 3 553 993 €

4.8 Produits à revoir et charges à payer

Le solde des comptes de produits à recevoir est de 2 028 410 €. Il correspond à la facturation du deuxième semestre des frais de gestion administratifs et comptables et de produits des activités annexes.

Le solde des comptes de charges à payer concernant les fournisseurs est de 8 885 594 €. Il concerne des factures fournisseurs non reçues et provisionnées en fin d'exercice.

5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Ce poste s'élève à 113 430 585 €, il est composé principalement de :

- Commissions de gestion sur mandats 9 918 544 €
- Commissions de gestion sur OPC 99 349 256 €
- Frais administratifs et comptables 4 062 779 €

5.2 Produits financiers

Ce poste s'élève à 2 267 480 €, il est composé de :

- Produits et intérêts 316 606 €
- Plus-values de cessions 923 649 €
- Gains de change 62 221 €
- Reprises de provisions / imm. financières 52 969 €
- Reprises de provisions / VMP 799 912 €
- Reprises de provisions / charges financières 112 123 €

5.3 Produits exceptionnels

Ce poste s'élève à 269 110 €, il est principalement composé de :

- Reprises de provisions pour risques 220 000 €
- Produits sur exercices antérieurs 48 722 €

5.4 Charges de personnel

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 21 693 519 €.

5.5 Charges financières

Ce poste s'élève à 1 758 287 € et se décompose ainsi :

- Produits et intérêts 615 €
- Charges sur cessions de VMP 390 067 €
- Dotations dépréciation / imm. financières 114 813 €
- Dotations dépréciation / VMP 894 209 €
- Pertes de change 358 584 €

5.6 Charges exceptionnelles

Ce poste s'élève à 9 121 € et se décompose principalement ainsi :

- Autres charges exceptionnelles 9 169 €

5.7 Impôt et intégration fiscale

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

À compter du 1^{er} janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Au titre de l'année 2020, l'impôt sur les sociétés est de 9 025 524 €.

5.8 Participation des salariés

La participation s'élève à 2 047 683 €.

5.9 Prime d'intéressement

Le ratio Participation/Salaire étant inférieur à 0,16, il y aura un intéressement Covéa Finance.

Un intéressement groupe Covéa sera versé aux collaborateurs.

5.10 Affectation du résultat comptable de l'exercice

La Présidente propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	21 935 952,70 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	45 346 988,33 €
Total à affecter	67 282 941,03 €
• Dotation à la réserve légale	1 778 661,00 €
• Dividendes (29,60 € par action)	17 548 762,20 €
• Report à nouveau après affectation	47 955 517,83 €
Total	67 282 941,03 €

5.11 Effectifs

Au 31 décembre 2020, Covéa Finance compte 176 salariés :

- 15 personnes non-cadres ;
- 161 personnes cadres.

5.12 Rémunérations des membres de la Direction

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risque fait l'objet d'un rapport *ad hoc*, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM 5 auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

6. Engagements hors bilan

- Engagements d'indemnité de fin de carrière 1 457 599 €
- Fonds constitué 650 331 €
- Insuffisance 807 268 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend notamment en compte les paramètres de turn-over et le taux de croissance des salaires.

Le taux d'actualisation retenu est le iBoxx Euro Corporate AA10.

La méthode préférentielle préconisée par la recommandation du CNC d'octobre 2018 a été appliquée.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF Vie.

7. Autres éléments significatifs

7.1 Répartition du capital social

La société est devenue en date du 15 novembre 2018 une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), Covéa Coopérations étant désormais l'unique actionnaire de Covéa Finance.

7.2 Consolidation

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale, dans les comptes combinés de la SGAM Covéa N° Siret 450527916 00016 (86-90 rue Saint-Lazare – 75009 Paris).

7.3 Honoraires commissaires aux comptes

L'impact des honoraires des commissaires aux comptes sur le résultat est de 385 299 € répartis de la façon suivante :

- contrôle des comptes Covéa Finance 84 536 €
- contrôle des OPC 300 763 €

7.4 Incidences de la pandémie

L'impact de la pandémie sur les comptes de la société au titre de l'exercice 2020 est estimé à 200 k€. Il s'agit essentiellement de coûts engagés pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise face à l'épidémie de la Covid-19, conformément aux recommandations des protocoles sanitaires publiés par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Les principales dépenses effectuées en 2020 concernent les divers équipements fournis aux collaborateurs (gel, masque, etc.) et la mise en conformité des locaux (désinfections complémentaires, etc.).

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 114 644	7 114 644	7 114 644	7 114 644	7 114 644
Nombre des actions ordinaires existantes	592 887	592 887	592 887	592 887	592 887
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	91 794 558	98 239 743	105 316 503	110 977 737	113 330 578
Bénéfices avant impôts, participation des salariés et DAP	31 674 207	31 623 836	30 891 391	36 230 044	34 533 792
Impôts sur les bénéfices	10 329 484	12 257 326	9 485 941	11 788 024	9 025 523
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 691 773	1 494 342	1 711 586	2 165 954	2 047 684
Bénéfices après impôts, participation des salariés et DAP	19 832 482	15 906 361	18 165 068	20 287 780	21 935 953
Résultat distribué en numéraire	15 859 727	11 146 276	14 537 589	16 230 224	17 548 762
Résultat distribuable en actions					
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et DAP	53,42	53,34	52,10	61,11	58,25
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant DAP	33,15	30,14	33,22	37,57	39,57
Résultat après impôts, participation des salariés et DAP	33,45	26,83	30,64	34,22	37,00
Dividende attribué à chaque action (en numéraire)	26,75	18,80	24,52	27,37	29,60
Dividende attribué à chaque action (en actions)					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	142	154	164	167	171
Montant de la masse salariale de l'exercice	10 523 706	11 370 318	12 255 335	13 293 955	15 027 514
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5 221 091	5 614 056	6 090 462	6 416 602	6 666 005



SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE COVÉA

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Tél. 01 40 06 51 50

Agréée par l'Autorité des marchés financiers
GP 97-007 RCS PARIS 407 625 607

www.covea-finance.fr
www.covea-finance.com

 @CoveaFinance
 in Covéa Finance